

Déclaration du SNES-FSU et du SNEP-FSU à la FPMA de congé-formation du 28 avril 2011

En mai 2010, le MEN, sans aucune concertation, sans même prendre la peine d'informer les organisations syndicales, décidait d'avancer le calendrier d'inscription aux concours. A la même période étaient accordés les congés formation dont la très grande majorité était motivée par la préparation à l'agrégation. Avec cette modification du calendrier plusieurs de nos collègues se sont trouvés dans l'impossibilité de s'inscrire au concours et de faire coïncider préparation et passation des épreuves et cela malgré la planification de leurs demandes successives et un délai de six ou sept ans d'attente. Ils n'ont pas pu renoncer à leur congé sans en perdre le bénéfice et, dans le meilleur des cas, ils se présenteront l'an prochain sans une préparation équivalente et avec l'étude d'un nouveau programme donc dans des conditions moins favorables. Ils nous semble que, pour préserver toutes les chances de ces candidats, ces circonstances nouvelles auraient dû constituer un motif exceptionnel de report.

Un certain nombre d'évolutions récentes rendent nécessaire une réflexion sur l'application du barème. Nous ne remettons pas en cause les distinctions entre formations dans la discipline de recrutement ou hors de cette discipline, mobilité dans l'E.N ou en dehors de l'E.N. Mais pour les appliquer, il est nécessaire de s'interroger sur la différence entre master de recherche et master professionnel et sur les liens plus ou moins étroits des masters si nombreux et variés avec une discipline d'enseignement ou les métiers de CPE ou de COPsy. De qui peut venir cet éclairage ? De l'Université ? De l'Inspection ?

La multiplication des demandes des collègues avec l'introduction de l'histoire des Arts en collège, ou la prise en charge des élèves handicapés, l'existence de postes spécifiques qui ne sont pas réservés à quelques disciplines bien identifiées ont provoqué beaucoup d'hésitations et d'interrogations lors du GT.

C'est pourquoi, nous demandons une réunion qui permette de dégager des critères communs à tous fondés sur la nature de la formation choisie et sur les orientations qu'elle favorise.

L'Académie a fait cette année encore le choix de limiter le contingent au minimum imposé par le décret ce qui a pour effet de le maintenir à un niveau constant. Ce contingent minimum de 119 ETP est ainsi le même depuis trois ans et il est insuffisant à plus d'un titre.

D'abord, le nombre de demandes est toujours aussi important. Ensuite, le niveau de recrutement des enseignants s'est élevé au master et les demandes de préparation de ce diplôme augmentent et sont appelées à se multiplier. La situation sera encore plus tendue dès l'an prochain si le MEN s'obstine, malgré l'opposition de la FSU et d'une grande partie des organisations syndicales, à faire de la détention du C2i (Certificat Informatique et Internet) et du CLES (Certificat en Langue Etrangère du Supérieur) une condition pour l'inscription aux concours. A cela s'ajoutent, depuis des années, les effets de la suppression du congé-mobilité.

Les enseignants ne cessent de se former sur leur temps de service. S'ils ne le faisaient d'eux-mêmes, les délais d'attente pour l'obtention du congé-formation suffiraient à les y contraindre. Le MEN, à travers le texte intitulé « Pacte de carrière » puis le projet de circulaire sur le DIF, montre sa volonté de transformer cet état de fait en règle générale et de faire supporter aux enseignants le poids de compléments de formation. En complète opposition avec ce point de vue, nous réaffirmons la nécessité d'un investissement dans la formation professionnelle et nous demandons le rétablissement du congé-mobilité avec ses moyens propres et l'augmentation du contingent académique des congés-formation.